

compte, mais j'ai dit que je ne croyais pas que le gouvernement pût songer sérieusement à lui donner la différence entre le salaire qu'il retirait comme adjoint et les appointements d'un percepteur du port de Montréal, et je ne le crois pas encore à l'heure qu'il est. Je puis me tromper, mais l'avenir le dira. J'ai dit de plus que je n'approuve pas l'idée d'augmenter les salaires en pareil cas. M. O'Hara n'a pas fait plus de travail ni consacré plus de temps à son service en agissant comme percepteur, qu'il ne l'aurait fait dans d'autres conditions. De fait, des plaintes générales ont été portées à l'effet qu'il ne se rendait à son bureau que vers onze heures chaque jour, ce qui n'est pas une très bonne recommandation pour une augmentation de salaire. Je dois dire que M. Kilvert, qui était percepteur à Hamilton, qui a agi comme commissaire ici pendant un laps de temps assez considérable, et qui est un fonctionnaire très compétent, est allé très souvent à Montréal pour remettre M. O'Hara dans la bonne voie et pour le maintenir dans l'accomplissement de ses devoirs. Il s'est plaint à moi en particulier du fait que tous les froissements qui se sont produits dans les diverses parties du Canada lorsque le traité français est entré en vigueur, ont en leur origine à Montréal et ont été causés par M. O'Hara. M. Kilvert est allé voir ce qu'il y avait, et M. O'Hara lui a dit : Voici un monsieur qui vient de trouver à redire contre le gouvernement, à cause des règlements relatifs à la mise en vigueur du traité français. M. Kilvert a parlé à ce monsieur et lui a expliqué notre règlement. C'était un importateur de vins, et il a dit à M. Kilvert : Je suis parfaitement convaincu et je crois que vos règlements pour la mise en vigueur du traité français sont admirables.

D'après ce que M. Kilvert m'a rapporté, toute la difficulté a été causée par M. O'Hara, qui ne savait pas ou ne voulait pas se donner la peine d'apprendre ce que ces règlements signifiaient. Dans tous les cas, il n'a ni interprété ni appliqué les règlements qui ont été appliqués sans froissements dans tous les autres ports de la Confédération. C'est là, autant que je sache, le seul cas où l'application du traité français ait donné lieu à des difficultés. Je dis qu'à mon avis, M. O'Hara n'a pas droit aux éloges flatteurs qui lui ont été décernés par ceux qui ne connaissent rien du département des Douanes, qui ne savent pas ce qui est nécessaire pour faire un douanier compétent, et qui, je dois le dire, sont tout à fait incapables de juger de la compétence ou de l'incompétence d'un officier de douane. L'honorable député (M. Bergeron) a dit que je n'ai jamais trouvé à redire contre M. O'Hara. Comment le sait-il ? Il n'est guère agréable de trouver continuellement à redire contre quelqu'un, mais, comme je l'ai dit, M. Kilvert a été obligé d'aller à Montréal, en maintes occasions pour aplanir les difficultés qui avaient surgi à ce port, parce que M. O'Hara n'était pas le meilleur homme possible pour la position qu'il occupait.

M. FOSTER : Vu l'heure avancée, je crois que ce serait une bonne chose si nous pouvions disposer de ce crédit, et nous préparer pour commencer demain l'examen en dernière épreuve, si mon honorable ami (M. Laurier) juge à propos d'avoir une séance de la Chambre demain. Je ne crois pas que nous puissions aborder ce soir l'examen en dernière épreuve.

Le PREMIER MINISTRE : J'aurais souhaité que nous eussions pu dès ce soir voter l'un des crédits en dernière épreuve.

M. BERGERON : J'ai quelque chose à dire avant que l'on passe à un autre sujet.

Quelques VOIX : N'en dites pas davantage.

M. BERGERON : On ne n'empêchera pas de dire ce que j'ai à dire au sujet de cette question. Nous avons intérêt à ce que justice soit rendue à qui justice est due. Mon honorable ami d'York-ouest (M. Wallace) est tout à fait injuste envers M. O'Hara qui ne peut venir ici pour se défendre. Je puis assurer à la Chambre que si une commission était instituée, les assertions faites par l'honorable député (M. Wallace) seraient réfutées. Je ne suis pas venu ici muni d'un sac de preuves pour commencer un procès, mais je me rappelle un cas que je vais soumettre à la Chambre, et sur lequel j'appelle l'attention du présent contrôleur des Douanes. Voici le cas : En ce qui concerne l'importation des doublures de poches de pantalons, on exigeait un tarif plus élevé à Montréal que le droit auquel ces articles étaient assujettis à Toronto et à Halifax. Ces articles étaient entrés à Montréal par trois ou quatre maisons importantes, et l'on exigeait un droit plus élevé que si les marchandises avaient été entrées à Toronto.

Des marchands vinrent ici et protestèrent devant le contrôleur des Douanes alors en fonctions (M. Wallace). Ils firent tout ce qu'ils purent pour obtenir justice, mais ils n'obtinrent aucune réponse de sa part. En honnête homme qu'il était, M. O'Hara dit à ces marchands : "Vous avez raison, vous devriez pouvoir retirer ces articles à Montréal, pour le même prix que vous payez à Toronto ou à Halifax". Ceci eut pour effet d'attirer sur M. O'Hara le mécontentement de l'honorable député qui était alors contrôleur des Douanes. Le résultat fut que quelques importateurs de Montréal firent entrer leurs marchandises, à Toronto afin de payer moins cher pour ces articles. Il ya un très grand nombre d'autres cas de ce genre. Hier soir, le gouvernement a fait voter un crédit de \$3,000 pour faire une enquête sur les pénitenciers ; mais je désirerais qu'il eût fait voter une petite somme pour s'enquérir des douanes, ce qui lui aurait probablement permis de découvrir des choses propres à étonner. C'eût été la meilleure réponse à ce qu'a dit mon honorable ami (M. Wallace).

L'incident relatif au traité français a été précisément le contraire de ce qu'a prétendu l'honorable député (M. Wallace). Les marchands de Montréal sont allés trouver M. O'Hara. Ils lui ont demandé ce qu'il devrait faire, et il le leur a dit, c'est un homme qui a passé vingt ans au service public, et il ne s'occupe pas plus du parti conservateur que du parti libéral. Le contrôleur des Douanes (M. Wallace) a envoyé de son département des ordres tout à fait contraires à ce que M. O'Hara avait dit, et lorsque M. Kilvert est venu à Montréal, il a constaté que M. O'Hara avait raison, et que mon honorable ami d'York-ouest (M. Wallace) avait tort. Je n'en démorndrai pas. Je dis, M. le président, qu'en justice, on devrait instituer une enquête sur le département des Douanes depuis quelques années, et je dis que les membres de cette Chambre seraient étonnés des révélations qui en résulteraient.